

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Karin KEMPF
Marc MISBACH
Brigitte OBRECHT
Serge BASS
Manuel SCHULLER
Marc FRIEH
Sonia RITZENTHALER
Yann DIBLING
Christophe ELCHINGER
Caroline FRANCK

Absents excusés : Virginie KREMPP qui donne procuration à Karin KEMPF, Elisabeth WOELFFLE qui donne procuration à Sonia RITZENTHALER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai et 08 juin 2022
- 3) Informations du Maire
- 4) Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants
- 5) Convention entre la commune et la société TDF - Implantation d'une antenne relais au lieudit « Westergelaend »
- 6) Application de la fongibilité des crédits
- 7) Informations des commissions et autres
- 8) Informations des organismes intercommunaux et autres
- 9) Divers

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Serge BASS est désigné pour assurer cette fonction.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai et 08 juin 2022

Les comptes-rendus des réunions sont approuvés et signés par tous les conseillers présents.

3) Informations du Maire

** Depuis le 16 mai 2022, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :*

Urbanisme

- Opposition à la DP de M. EKIN – 6 rue du Brochet – extension de maison avec une partie auvent
- Accord au PC de M. MULLER et Mme HUSSER – 10 rue Arrière – construction d'une maison individuelle
- Accord au PC de M. CAPPELLO – 12 rue du Froment – construction d'un garage et d'une piscine
- Non opposition à la DP de M. OBERT – 3 rue du Seigle – installation de panneaux photovoltaïques
- Accord au PC de M. COESTESQUIS – 8 rue du Froment – construction d'une pergola, d'un local technique et d'une piscine
- Accord à l'AT du Syndicat Pôle Ried Brun – homologation pour l'accueil de concert debout

Ressources humaines

- Avancement d'échelon

Circulation / Travaux

- Circulation interdite rue Arrière pour la fête de fin d'année du Périscolaire
- Mise en place d'une bande cyclable à double sens rue Arrière
- Interdiction de circulation rue Vauban pour le bal champêtre

Fêtes

- Débit de boissons « Amicale de l'USEP » le 11/06
- Débit de boissons « TASSA N'AGUENA » le 25/06
- Débit de boissons « MANTRA SANGHA » le 11/09
- Débit de boissons « Chorale double croche » le 16/10
- Débit de boissons « La Jeunesse du Ried Brun » le 17/06

** Remerciements*

- Remerciements de Mme Marthe SUTTER concernant le repas des aînés du 04 juin 2022
- Remerciements de Richardine MEYER à l'occasion de ses 85 ans
- Remerciements d'Ernest BOESCHLIN à l'occasion de ses 85 ans
- Karin Kempf remercie vivement les élus présents et leurs conjoints pour l'aide apportée à la préparation et au déroulement de la fête des aînés

** Autres informations*

- Un virement de crédit va être effectué pour augmenter le chapitre 67 suite à une écriture comptable refusée pour faute de crédits suffisants. 150 € seront transférés du chapitre 11 vers le chapitre 67 en cas de besoin et pour permettre l'écriture rejetée de 0,52 €

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

4) Modalité de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Muntzenheim afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (au panneau à l'entrée de la Mairie – rue Principale)

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

5) Convention entre la commune et la société TDF – Implantation d'une antenne relais au lieu-dit « Westergelaend »

M. Le Maire et M. Haumesser donnent quelques informations concernant ce dossier.

C'est l'ancienne décharge de la commune. Cette parcelle appartient à la commune. Un sondage des lieux est prévu le 17 juillet 2022 pour étudier la faisabilité des travaux.

Si cette implantation est possible, les travaux débuteront courant octobre voir novembre 2022.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

La commune restera propriétaire des lieux, une emprise de 160 m² est nécessaire pour implanter cette antenne qui sera clôturée.

Un loyer annuel de 1 500 € net sera versé à la commune.

Yann Dibling demande si le tarif du loyer a été fixé par la commune.

M. Le Maire précise que c'est TDS qui a fixé ce loyer qui est équivalent à celui d'autres communes.

La population sera informée de l'implantation de cette antenne dès lors que la faisabilité des travaux sera acquise.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du développement de son réseau mobile, l'opérateur SFR, par le biais de son mandataire TDF, a informé la commune de son souhait d'installer une infrastructure de radiotéléphonie sur son territoire en vue d'offrir à ses habitants une couverture de qualité.

A cet effet, l'opérateur a proposé à la commune une installation sur sa propriété cadastrée section 26 n°172 située lieu-dit Westergelaend.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la mise à disposition d'une emprise d'environ 160 m² sur la parcelle communale cadastrée section 26 n°172, sise lieu-dit Westergelaend, au profit de la société TDF ;

- PRECISE que l'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 1500 € nets. La durée du bail est fixée à 20 ans, reconductible tacitement par période de 10 ans ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir et tous documents inhérents à l'exécution de la présente délibération ;

- ANNEXE au dos de la présente délibération le plan d'implantation de ladite antenne de radiotéléphonie.

6) Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est rappelé que la M57 simplifiée est en place dans la commune depuis le 01^{er} janvier 2022.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

6) Informations des commissions et autres

* Commission urbanisme du 17/05 et 07/06 retracées par Marc Misbach :

Permis d'aménager :

*Husser Gérard – rue principale – création de 3 lots à bâtir - Avis défavorable : largeur de voirie mini 6m

Permis de construire :

* M. Yesil – 9 rue Principale – construction maison – avis défavorable : défaut d'intégration paysagère

Déclaration préalable :

*M Obert Julien – 3 rue du seigle – installation de panneaux photovoltaïques - Avis favorable

*M Ekin Brice – 4 rue du brochet – extension du RDC - Avis défavorable : non-respect des distances sur limite séparative

*M. Demouche Lucien – 17 rue des Saules – ravalement de façades et remplacement gouttières – Avis favorable

*M. Furderer Mitchel – 17 rue des Charmes – construction d'un mur et ajout d'une place de parking – Avis favorable + avis favorable sur permis de démolir

*M. Debeauce Jérémy – 18 rue de l'orge – Installation de panneaux photovoltaïques – Avis favorable

*Mme Leyes Gertrude – 8 rue Vauban – ravalement de façades – Avis favorable

*M. Ekin Brice – 6 rue du Brochet – extension de maison – Avis favorable

Certificat d'urbanisme :

* Vente Koehl / Pflieger – 9 rue de Colmar – Avis favorable

Divers :

*M Delbarre Christophe - 5, rue de l'épeautre – proposition de courrier suite à infraction (mur trop haut) – DP 06822722A0006 - Avis défavorable

*M Heinemann Nicolas – rue Joseph de Pauw – demande de pose de racks en limite + habillage de l'arrière de ces racks - La commission suggère la pose d'une clôture H 2.00m maxi et pose des racks dans la propriété

* Commission voirie du 17/05 retracée par Jean-Marie Haumesser :

Cette réunion a été provoquée à la demande des familles se trouvant dans la zone d'activité. Des passages piétons vont être installés. Il y a beaucoup d'enfants qui circulent à pied. Le tracé a été prévu avec l'aval des familles. Concernant l'aménagement, un rendez-vous est en cours avec Colmar Agglomération.

Concernant le stationnement, des marquages jaunes seront tracés pour empêcher les véhicules de se garer à certains endroits gênants.

* Conseil d'école du 14/06 retracé par Caroline Franck :

Date de rentrée scolaire 01^{er} septembre 2022 – échelonné entre les grands et les petits

Au 14 juin, 212 élèves inscrits – Possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire mais refus de l'académie. Les parents d'élèves vont rédiger un courrier pour faire une demande d'ouverture. 3^{ème} poste d'ATSEM maintenu

Les horaires de classe restent inchangés : 08h-11h30 et 13h45-16h15

Cotisation 2022-2023 : 15 € et 12 € par enfant supplémentaire

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

Accueil du matin : 07h30-07h50 par les Atsem
Election des parents d'élèves par voie électronique possible cette année
Spectacle de fin d'année les 24 juin et 1^{er} juillet.
Toutes les classes sont équipées de capteurs CO2
Demande de mobilier urbain pour la rentrée auprès de la Mairie
Départ en retraite de Mmes Leboeuf et Haefflinger

7) Informations des organismes intercommunaux et autres

- Comité Syndical du Pôle Ried Brun du 03/03 et 07/06 retracées par Marc Bouché :

Fixation des crédits scolaires pour 2022

45 € par élève pour les livres

150 € pour le transport sorties/classe – 350 € pour le transport piscine/classe

Subvention accordée au périscolaire « la Jeunesse du Ried Brun » à hauteur de 320 000 €

Fixation des tarifs de location du gymnase

Attribution du marché pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase

Entreprise retenue GASMI de Horbourg Wihr

Augmentation du plafond d'heure de l'agent technique mis à disposition par le CDG du Haut Rhin, passage à 20 heures au lieu de 10 heures initialement.

Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Fixation des tarifs aux manifestations : 70 € pour le pass culturel comprenant 8 spectacles

Convention triennale mise en place avec le CCM Le Castel et CCM 9 Ecus et le District : contribution annuelle de 2 500 € par chaque organisme.

Convention avec le CDG du Haut-Rhin pour la mise à disposition de personnel en besoin temporaire pour l'école maternelle de Muntzenheim

Demande de subvention pour la classe de découverte de l'école élémentaire de Muntzenheim : 2 700 € accordés

- Séminaire des communicants de Colmar Agglomération du 31/05 :

Présentation des outils de communications de l'Agglomération :

- Le ça c'est nous – 3 parutions dans l'année – présentation de 4 communes par numéro
- Un site internet dédié à Colmar Agglomération
- Magazine le point Colmarien
- Services en ligne sur le site de la ville de Colmar
- Facebook, Instagram, Twitter et Linked In

Subvention à hauteur de 1 500 € pour aider les associations qui organisent des manifestations.

8) Divers

- M. le Maire demande aux élus d'envoyer par mail à Cindy les dates des congés afin de connaître les disponibilités de chacun en cas de besoin.

- Brigitte Obrecht annonce qu'elle s'est rendue à la formation « les animaux dans la commune ». Beaucoup de documents reçus, ils seront remis à Cindy pour archivage

- M. le Maire rappelle que dans le cadre du DIF, ne pas hésiter à participer à des formations

- Jean-Marie Haumesser explique au Conseil Municipal que la réunion de mise en place de la journée citoyenne est prévue le lundi 27 juin à 20h en salle du conseil. Les bénévoles et le Conseil sont les bienvenus. La journée citoyenne est prévue le samedi 10 septembre 2022.

- La famille Lipkow résidant de Muntzenheim à côté du presbytère possède dans son jardin une ancienne prison qui a été remise en état. Jean-Marie Haumesser propose au Conseil Municipal de visiter cette prison. Cette visite serait l'occasion de faire un article dans le Muntz avec photos et historique. Une date est retenue, le samedi 17 septembre 2022 vers les 10h.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 20 JUIN 2022**

- l'Association de gym a demandé s'il est possible de rajouter un porte savon à la salle Marcel Meyer. Une table à langer est également prévue. Serge Bass ajoute que le plan de travail en inox est également en attente. Informations notées pour la prochaine réunion salle des fêtes.
- Manuel Schuller propose que soit rajouté sur le carnet d'information aux élus le nom et prénom des conjoints. Demande acceptée par M. le Maire.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 21h25.

Nom Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Marc BOUCHÉ	Maire		
Jean-Marie HAUMESSER	Adjoint		
Christelle LEHRY	Adjointe		
Marc MISBACH	Adjoint		
Karin KEMPF	Adjointe		
Brigitte OBRECHT	Conseillère municipale		
Serge BASS	Conseiller municipal		
Elisabeth WOELFFLE	Conseillère municipale	donne procuration à Sonia Rithzenthaler	
Manuel SCHULLER	Conseiller municipal		
Marc FRIEH	Conseiller municipal		
Christophe ELCHINGER	Conseiller municipal		
Yann DIBLING	Conseiller municipal		
Sonia RITZENTHALER	Conseillère municipale		
Caroline FRANK	Conseillère municipale		
Virginie KREMPP	Conseillère municipale	donne procuration à Karin Kempf	